

CONSIGNES – SECTEURS CLINIQUES

Mise à jour : 2022-10-11

Ce Questions-Réponses est évolutif et sera mis à jour régulièrement ([voir en jaune](#)).

Informations complémentaires :

- [ciusssmcq.ca > intranet > COVID-19-Employés](#)
 - [Votre gestionnaire](#)
-

1. Y a-t-il des consignes particulières pour certains secteurs cliniques?

Oui. Elles sont disponibles au [ciusssmcq.ca > intranet > COVID-19-Employés](#) (section Consignes – secteurs cliniques).

De plus, le MSSS rend disponible des directives cliniques aux professionnels et au réseau pour la COVID19 :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau>

2. Où peut-on consulter les consignes relatives à la présence des visiteurs et proches aidants dans nos installations?

Ces consignes sont disponibles au [ciusssmcq.ca > intranet > COVID-19-Employés](#) (section Consignes – secteurs cliniques).

2.1. Est-ce qu'une personne de l'extérieur du pays peut venir visiter un proche hospitalisé ou un résident dans l'une de nos installations?

Depuis le 1^{er} octobre 2022, les mesures frontalières d'urgence liées à la COVID-19 ont pris fin. Désormais,

- Une preuve de vaccination contre la COVID-19 n'est plus exigée;
- Les tests de dépistage de la COVID-19 préalables à l'entrée et à l'arrivée ne sont plus exigés;
- La quarantaine après votre entrée au Canada n'est plus exigée.

Pour obtenir des renseignements additionnels, consultez le site du gouvernement fédéral : [COVID-19 : Voyages, dépistage et frontières](#).

3. Lors d'événements spéciaux (Noël, St-Valentin, Halloween, etc.), quelles sont les règles entourant les décorations, les déguisements et la préparation de friandises?

Il est possible de [vous déguiser et](#) décorer les milieux de vie, les milieux de soins et votre environnement de travail en respectant les consignes suivantes.

Types de décorations

- Favoriser des décorations qui sont désinfectables.
- Les sapins de Noël et les luminaires doivent être approuvés par les normes de sécurité en vigueur, dont CAN/ULC ou CSA (un logo apparaît sur les produits approuvés). Les arbres, sapins et branches naturels sont interdits à l'intérieur de nos bâtiments.
- Les décorations (ex : guirlandes) doivent être composées de matières ignifuges, donc résistantes au feu comme l'exige la norme.
- Dans les installations où les activités n'opèrent pas 24/7, les luminaires et les décorations électriques doivent être débranchés lorsque le personnel est absent de soir, de nuit et de fin de semaine.

Emplacement des décorations

- Placer les décorations de manière à ne pas gêner le travail des employés du Service d'hygiène et salubrité. Ceux-ci doivent avoir accès à toutes les surfaces à désinfecter dans la pièce, sans avoir à déplacer les décorations.
- Privilégier les décorations placées en hauteur et celles qui ne peuvent pas être touchées par les usagers.
- Les décorations ne doivent pas entraver la distanciation physique.
- Les décorations ne doivent en aucun temps obstruer les corridors, les cages d'escalier d'issue, les portes de sortie de secours, les cabinets incendie, les extincteurs, les portes coupe-feu, les bouches de ventilation ainsi que les panneaux de distribution électrique.

Types de déguisements

- Les déguisements doivent pouvoir se laver et permettre le port des équipements de protection individuelle (ÉPI) en toute sécurité et sans nuisance.
- Les perruques, les accessoires et autres éléments du déguisement qui ne se désinfectent pas et qui nécessitent des manipulations fréquentes sont interdits.

Nourriture et friandises pour l'événement

- Toute préparation de nourriture ou friandises aux usagers pour l'occasion est réservée au Service alimentaire de l'installation ou au proche aidant de l'utilisateur. Le Service des loisirs peut aussi fournir aux usagers de la nourriture préparée par le Service alimentaire.
- Les chocolats offerts au personnel, ou toutes autres friandises, doivent être emballés individuellement et distribués en tout temps par une seule personne, de main à main, en respectant les étapes d'hygiène des mains avant et après la distribution. Le personnel ne doit pas se servir lui-même, et ce, afin d'éviter la contamination. En ce sens, aucune friandise (ex. : boîte de chocolats ou sac de bonbons) n'est acceptée si ces conditions ne peuvent être respectées.
- Les employés sont autorisés à prendre leur repas ensemble dans un lieu approprié (ex. : salle de pause), à condition de respecter les mesures de distanciation, de prévention et contrôle des infections en vigueur. Chaque employé doit avoir son repas individuel; toute forme de partage de nourriture (buffet, « potluck », etc.) est à proscrire.

Pour toute question, référez-vous au Service de prévention des infections ou au Service de sécurité.

4. Le dossier de l'utilisateur est-il un vecteur possible?

Pour la majorité des microorganismes (bactéries ou virus), la transmission par des surfaces ou des objets contaminés est possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal. En ce qui concerne le dossier médical et son contenu, ils ont toujours été considérés comme contaminés par des microorganismes, et ce, pour tous les secteurs. Voici quelques consignes relatives à la manipulation de dossiers papier dans les aires potentiellement contaminées :

- Dans la mesure du possible, pour la rédaction ou la signature de documents, évitez les échanges de papiers, cartes, crayons et autres. Si des documents sous forme de papier doivent être manipulés et partagés avec l'utilisateur ou avec des collègues de travail, procédez à l'hygiène des mains par la suite;
- En tout temps, évitez d'entrer le dossier de l'utilisateur ou toute autre feuille dans la salle de consultation, la salle d'examen, la chambre d'un usager ou toute autre zone de soins. En ce qui concerne le bloc opératoire, il a été convenu que le formulaire d'anesthésie papier utilisé lors d'une chirurgie d'un cas suspecté ou confirmé à la COVID-19 ou autre bactérie résistante doit être photographié (formulaire entièrement lisible) et détruit de façon sécuritaire à la fin de la chirurgie. La photo sera imprimée et on inscrira « original » pour fin de conservation au dossier de l'utilisateur.

Au poste de travail :

- Procédez toujours à l'hygiène des mains avant et après avoir manipulé des feuilles ou le dossier d'un usager;
- Lors de la rédaction des notes, évitez de toucher votre masque, votre protection oculaire, votre visage et respecter la distanciation de deux mètres entre collègues de travail;
- Lorsque le dossier doit être transféré d'une zone chaude à une zone froide, désinfectez le cartable extérieur au préalable;
- Lorsque la rédaction est complétée, remisez le dossier à l'endroit prévu. Au Service des archives, le dossier doit être traité comme tous les autres.

Le Service de la prévention et du contrôle des infections (PCI) désire rappeler l'importance d'effectuer le nettoyage et la désinfection de tous les petits équipements utilisés ainsi que toutes les surfaces potentiellement contaminées. N'hésitez pas à faire appel à l'équipe PCI si vous avez des questions.

5. Les cartes d'hôpital et les cartes d'assurance-maladie (RAMQ) doivent-elles être désinfectées?

Non, les cartes n'ont pas à être désinfectées. Cependant, l'hygiène des mains après la manipulation est essentielle pour diminuer les risques de transmission. Le Service de prévention et du contrôle des infections (PCI) rappelle que les cartes doivent être considérées comme potentiellement contaminées, au même titre que l'argent par exemple, et ce, pour tous les secteurs.

6. Y a-t-il des consignes pour les résidences privées pour aînés (RPA) et les ressources intermédiaires-ressources de type familial (RI-RTF)?

Oui. Elles sont disponibles au ciusssmcq.ca > Soins et services > Santé publique : [Conseils santé mieux-être > COVID-19 > RPA et RI-RTF - COVID-19](#).

7. Est-ce que l'Environnement Numérique d'Apprentissage (ENA) a mis du contenu de formation en ligne en lien avec la COVID-19?

Oui, une nouvelle section [est en ligne dans l'ENA. Pour y accéder, vous trouverez les indications sur Mic > Mon espace > Développement des compétences Formation continue partagée \(FCP\) > Environnement numérique d'apprentissage \(ENA\)](#).

Trois sous-sections de formation et d'outils sont disponibles dans l'ENA :

- En lien avec la COVID-19 - Prévention et contrôle des infections et autres outils de soutien
- Visant à soutenir les personnes avec expérience clinique en affectation temporaire dans un milieu de vie pour aînés
- Visant à soutenir les personnes sans expérience clinique en affectation temporaire dans un milieu de vie pour aînés

Afin de créer votre compte ENA, nous vous invitons à compléter le questionnaire à <https://fcp.rtss.qc.ca/ena-login/index.html>. Prévoir un délai de 24 à 48 heures afin de recevoir la confirmation de la création de votre compte.

Attention : la formation Précautions contre le risque de contamination aérienne et par gouttelettes (COVID-19) - Procédure d'habillage et de déshabillage (3379) ne doit pas être suivie pour le moment. Vous devez vous référer aux vidéos portant sur la Mise en place de l'équipement de protection individuelle au ciusssmcq.ca > [intranet > COVID-19-Employés](#) (section Vidéos).

Pour toutes questions : ena.ciusssmcq@ssss.gouv.qc.ca